

Prix applicables à compter du 1er janvier 2019
Clients dont la puissance souscrite est ≥ à 36 kVA

n° de service Wattson	NATURE DE L'INTERVENTION	Fiches Erdf	Montant HT Professionnel	MONTANT A FACTURER TTC
MISE EN SERVICE / RESILIATION				
60	Première mise en service suite à raccordement	F100a	157,33	188,80
70	Mise en service sur installation existante	F120a	100,70	120,84
MODIFICATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE (HTA et BT > 36 kVA)				
79	Cas 2 : avec intervention simple	F 170	64,13	76,96
86	Cas 5 : avec changement de compteur	F 170	64,13	76,96
BRANCHEMENTS PROVISOIRES PUISSANCE > 36 kVA et durée > 28 jours				
88	Branchement provisoire non fixe isolé	Voir technique	377,43	452,92
89	Branchement provisoire non fixe groupé	Voir technique	226,46	271,75
90	Branchement provisoire non fixe semi équipé isolé	Voir technique	322,07	386,48
91	Branchement provisoire non fixe semi équipé groupé	Voir technique	193,24	231,89
92	Branchement provisoire fixe isolé	Voir technique	275,78	330,93
93	Branchement provisoire fixe groupé	Voir technique	165,46	198,56
BRANCHEMENTS PROVISOIRES PUISSANCE >36 Kva et durée < 28 JOURS				
97	Branchement provisoire non fixe	Voir technique	131,37	157,64
98	Branchement provisoire fixe	Voir technique	55,27	66,33

VERIFICATION D'APPAREILS				
Vérification des protections HTA				
	Cas 1: effectué par la RME avec consignation	F 400	686,16	823,39
	Cas 2: effectué par la RME sans consignation	F 400	627,75	753,30
	Cas 3: effectué par un tiers agréé avec présence de la RME	F 400	327,23	392,68
Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes				
	Cas 1: effectué par la RME avec consignation	F 410	888,88	1 066,66
	Cas 2: effectué par la RME sans consignation	F 410	830,50	996,60
	Cas 3: effectué par un tiers agréé avec présence de la RME	F 410	327,23	392,68
Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes				
	Cas 1: effectué par la RME avec consignation	F 415	1091,63	1 309,96
	Cas 2: effectué par la RME sans consignation	F 415	1033,22	1 239,86
	Cas 3: effectué par un tiers agréé avec présence de la RME	F 415	402,74	483,29
Séparation des réseaux				
	Séparation des réseaux: poste en coupure d'artère	F 460a	261,49	313,79
	Séparation des réseaux: poste en antenne	F 460b	179,38	215,26